

DECRET N°76-14 du 26 Janvier 1976

portant nomination du Camarade ZOUNON Michel
en qualité de Contrôleur Financier auprès de
la Société Nationale d'Assurances et de Réas-
surance (SONAR)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre
l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU le Décret n° 74-362 du 30 Décembre 1974 portant approbation des Statuts
de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR)
SUR Proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est nommé Contrôleur Financier auprès de la Société Nationale d'Assu-
rances et de Réassurances (SONAR), le Camarade :

- ZOUNON Michel, Administrateur Civil,

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 2 - CS 6 - MF 4 -
MICT 4 - CNR 2 - Ministères 12 - IAA-IGF-
ONEPI-Gde Chanc. 4 - SONAR 4 - DI-DB-DCF-
DTCP 4 - JORD 1 - intéressé 1. SPD 2 DPE 1
DGAJL-INSAE 4 DCCT 1

Intendant Militaire de 3è Classe
Isidore AMOUSSOU